

présente des observations au comité, ni d'en recevoir communication ou de faire des commentaires à leur sujet.

15. *Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et Joseph Chiarelli*, Exposé des points judiciaires, Cour Suprême du Canada, paragraphe 43.
16. Voir : (droit commercial) *Magnasonic Canada Ltd. c. Anti- Dumping Tribunal*, (1972) C.F. 1239, 30 D.L.R. 118 (C.A.), ainsi que la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, S.C. 1988, c. 56, art. 43-49.

(santé mentale) *Re Egglestone & Mouseau and Advisory Review Board* (1983) 150 D.L.R. (3d) 86 (Ont. HC Div. Ct.).

(Loi sur l'accès à l'information) *Hunter et la Consommation et les Corporations*, non publié, 1^{er} mars 1990, dossier T- 1998-87, F.C. (1^{ère} inst.).
17. CSARS, *Rapport annuel 1988-1989*, p. 49.
18. *Thomson c. la Reine* [1988], 3 C.F. 108 (C.A.);
Thomson c. la Reine [1989], 1 C.F. 86 1^{ère} inst.);
Thomson c. la Reine, non publié, 17 mai 1990, dossier n^o A-748-88, Cour d'appel fédérale.
19. Canada, Débats de la Chambre des Communes, 6 juin 1984.
20. *Thomson c. la Reine* [1988], 3 C.F.108 (C.A.), p. 136-138.
21. CANADA, Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages* du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, fascicule n^o 9, 2 avril 1984, p. 14.
22. Réponse du CSARS aux questions du Comité spécial, en date du 11 janvier 1990, p. 16.
23. *ASIO Act*, paragraphe 72(2).
24. *Royal Commission on Intelligence and Security* (The Hope Commission), deuxième rapport, 1978, p. 95.